

Demande d'inscription tardive

Pour tous les étudiants qui ne sont pas encore inscrits dans un cursus :

Entre le 1er octobre et le 15 février, il vous est possible d'introduire une demande d'inscription tardive à la HEPN.

Cette demande d'inscription tardive peut être acceptée exceptionnellement si les circonstances que vous invoquez justifient cette demande tardive.

Vous devez introduire une demande auprès du secrétariat étudiant (toutes les coordonnées sont disponibles [ici](#)) comprenant :

- Une lettre de motivation expliquant le caractère tardif de la demande (le cas échéant, documents à l'appui).
- Les documents liés à votre demande d'inscription.

Vous pouvez également introduire votre dossier en mains propres en prenant rendez-vous avec votre secrétariat étudiant.

